



17 octobre 2024

Des résultats électrisants pour les certifications de la branche des services de l'automobile

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile publie son Autofocus annuel consacré aux certifications de la branche, sur la base des sortants de l'année 2023. Avec + de 10% d'inscrits par rapport à 2022, et un taux d'insertion de 93% sous 6 mois pour les titulaires d'une certification obtenue en alternance, ces dispositifs font chaque jour leurs preuves et deviennent des références en matière de formation. Mais l'ANFA ne se repose pas sur ses lauriers et continue de rénover ou de concevoir de nouveaux diplômes pour répondre aux besoins en qualification exigés par l'arrivée des véhicules électriques.

L'électrification au cœur des nouveautés

Si **26 certifications de la branche sont désormais enregistrées au RNCP** (Répertoire national des certifications professionnelles), comme le CQP (Certificat de qualification professionnelle) *Dépanneur-remorqueur Véhicule léger*, l'ANFA se concentre pleinement sur le virage vers l'électrique. Par exemple, **quatre certifications ont été créées** pour former les salariés de la branche aux métiers en lien avec la **maintenance et le démontage de batteries** : le CQP *Technicien expert de maintenance de batteries de véhicules électrique*, le CQP *Technicien de maintenance de batteries de véhicules électriques*, et le CQP *Démonteur de batteries de véhicules électriques*. Ces certifications pourront être déployées dès 2025.

Le certificat de compétences : une nouvelle catégorie de certification

L'ANFA a également créé des **certificats de compétences de branche (CCB)** à la demande des partenaires sociaux. Ces certificats s'adressent aux salariés de la branche des services de l'automobile souhaitant acquérir une certification **facilitant leur maintien dans l'emploi** ou le développement de leurs compétences, mais aussi aux demandeurs d'emploi souhaitant acquérir une certification **facilitant leur insertion professionnelle**. Deux CCB en lien avec **l'électrification du parc** ont été créés : le CCB *Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride* et le CCB *Conseils en électromobilité*. Par ailleurs, un autre CCB a été conçu pour répondre aux besoins du domaine de la vente automobile pour une clientèle de professionnels. Ces trois certifications peuvent être déployées.

Toujours plus d'inscrits en 2023

5 790 personnes étaient inscrites à une certification de la branche des services de l'automobile durant l'année 2023, soit **une progression de 10%** par rapport à 2022. 4 825 inscrits se sont présentés à leurs examens et **4 308 d'entre eux ont obtenu leur certification**. La répartition des inscrits ne change pratiquement pas, avec 75% d'alternants, 12% de demandeurs d'emploi, 14% de formation continue et 1% de VAE/DRE. La certification *Vendeur automobile* reste la formation la plus populaire malgré une légère baisse du nombre d'inscrits (1 256 inscrits) devant les certifications - en augmentation - *Technicien expert après-vente automobile* (754 inscrits), *Mécanicien cycles* (647 inscrits), *Opérateur vitrage* (388 inscrits) et *Carrossier peintre* (350 inscrits). Enfin, le taux de réussite aux examens (89%) et de satisfaction pour la formation (93%) maintiennent la barre très haute.

« Ces résultats démontrent la capacité de notre branche à anticiper et à s'adapter aux mutations du secteur, en particulier avec l'électrification croissante du parc automobile et la montée en compétences qu'elle exige. Le nombre toujours plus élevé d'inscrits reflète les besoins grandissants en formation des métiers du secteur des services automobiles qui offrent de véritables opportunités de carrière. » souligne Guillaume Faurie, Délégué général de l'ANFA.

L'alternance, la route de l'emploi

Concernant le parcours en alternance, **93% des titulaires de la certification en 2022 étaient en emploi au bout de six mois** ; 68% d'entre eux ont d'ailleurs décroché un emploi dans leur entreprise de formation. « 95% des titulaires d'une certification en emploi sont restés dans la branche, 88% exercent le métier ciblé par la formation et 90% ont décroché un CDI. Des résultats toujours plus hauts d'année en année, qui démontrent l'efficacité des dispositifs conçus par l'ANFA. Les certifications sont ajustées aux besoins réels du terrain et aux évolutions des métiers, c'est pourquoi les entreprises fidélisent ces profils. » complète Marie-Sophie GIRARDIN, Responsable de projets à l'Observatoire des métiers des services de l'automobile.

Les demandeurs d'emploi en profitent aussi

Pour les demandeurs d'emploi titulaires d'une certification, le taux d'insertion professionnelle, six mois après la fin de la formation, se maintient à 74% (une progression de 5 points par rapport à 2021). Ce taux reste légèrement inférieur à celui des personnes en contrat d'alternance car l'objectif d'insertion est plus complexe : le public concerné est parfois éloigné de la sphère professionnelle ou en reconversion avant d'entrer en formation.

[Télécharger l'Autofocus](#)



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via son réseau de CFA pilotes.

CONTACT PRESSE ANFA

Agence Rumeur Publique • anfa@rumeupublique.fr

Pia MANIÈRE • 06.01.40.08.60

communication@anfa-auto.fr

TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE

www.anfa-auto.fr/actualites